



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Asie

Question écrite n° 88406

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier interroge M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur les suites qui seront données aux préconisations formulées dans le rapport d'information enregistré à la présidence de l'Assemblée nationale le 4 février 2015 et relatif aux émergents d'Asie du Sud-Est. Il lui demande s'il compte appliquer la préconisation n° 25.

Texte de la réponse

Les différents marchés de l'ASEAN sont un enjeu important pour l'industrie française du livre, malgré les défis auxquels doivent faire face les maisons d'édition locales (problèmes de droits d'auteurs, réticences de l'édition traditionnelle, restrictions étatiques). Certains marchés se révèlent être très dynamiques et attractifs, de plus en plus ouverts aux échanges de droits, comme Singapour, le Vietnam, l'Indonésie, ou encore la Malaisie. L'émergence de ces nouveaux marchés implique de développer et de former un réseau de qualité de traducteurs francophones (notamment traducteurs spécialisés dans les domaines éditoriaux les plus porteurs : domaines juridique et scientifique, la littérature et la jeunesse). La France accompagne l'émergence des sociétés civiles locales par l'organisation régulière de conférences, d'échanges intellectuels, de colloques et de rencontres dans le cadre du débat d'idées. Le Fonds d'Alembert est un excellent vecteur de promotion du débat d'idées dans la région. En ce domaine, la conservation par la France d'un poste de direction à l'ASEF est importante. Celle-ci doit par ailleurs effectuer un véritable virage numérique.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Candelier](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 88406

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 septembre 2015](#), page 6925

Réponse publiée au JO le : [17 novembre 2015](#), page 8310